Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260703-20260703_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

23 juin 2026

Date de l'affichage

23 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Marc GUILLAUME, Maire – Lionel GUILLOU, Adjoint – Josette LE PONNER, Cédric LE GALL, Claude GALLAIS, Delphine SÉBILLE, Joël ETIENNE, Yvon OLIVE, Minh Tâm BLANCHARD, Isabelle LE FUR, Cyrille LEFEUVRE, Hélèna SERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé :
Laurence GLOUX ayant donné pouvoir à Marc GUILLAUME
Evelyne DRION

Absent : /

Secrétaire de séance : Claude GALLAIS

04-07/2026 OBJET : Validation devis viabilisation lotissement de Belle Noë

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement de Belle Noë, le Maire informe de la nécessité de signer une convention avec le Syndicat du Lié afin de réaliser les branchements en eau potable.

Le devis présenté s'élève à 8 021,67 € HT, soit 9 626,01 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Marc GUILLAUME,
Maire d'Hémonstoir

Claude GALLAIS,
Secrétaire de séance